

La première charte de la communauté viatorienne

Alain Ambeault, CSV
supérieur provincial

Le lundi 24 juillet. C'est la fin de la célébration eucharistique clôturant le Chapitre. Le Supérieur général, le père Mark Francis, procède officiellement à la promulgation de la première Charte de la communauté viatorienne. Quelques minutes auparavant, les capitulants étaient toujours affairés à y apporter des modifications. À constater le nombre d'interventions et le sentiment partagé par plusieurs, ce texte aurait pu demeurer quelque temps encore sur la planche de travail, mais voilà que nous étions rendus à la limite du temps disponible.

Le père Francis insiste : cette charte est un document majeur pour le développement de la communauté viatorienne, mais il n'est pas le point final. Voilà pourquoi la charte est adoptée *ad experimentum* jusqu'au prochain Chapitre général. Il faut que la réflexion se continue, que les échanges entre les Viateurs enrichissent ce texte et lui permettent de devenir ce que nous entendons vraiment par une charte : un document qui traduit les principaux traits de la communauté viatorienne et qui lui insuffle l'esprit nécessaire à son développement. Tout à la fois un miroir qui reflète et projette...

L'Assemblée générale qui a précédé le Chapitre avait légué des textes riches et inspirants. Le Chapitre les a accueillis avec enthousiasme et a tenté, à son tour,

de poursuivre la réflexion et d'offrir le libellé d'une charte offrant à l'ensemble des consensus forts, autres que des concessions servant ultimement à sauver la réputation d'un Chapitre. A-t-il réussi? Pour une part, certes! C'est en ce sens que le Supérieur général a invité toutes les communautés nationales des Viateurs à donner une couleur locale à cette charte, à s'en servir pour compléter le parcours qui nous permettra d'en faire un recueil de convictions profondes et d'y donner le dynamisme et la force d'interpellation de nos propres mots. Bref, ce que le Chapitre a adopté, c'est une charte générale et internationale; à nous d'en faire la charte de chez nous.

La fin d'un Chapitre, c'est un envoi en mission. Six ans s'offrent à nous d'ici le 29^e Chapitre général. La communauté continuera d'évoluer; puisse-t-elle dans la fidélité et la créativité poursuivre la mission pour laquelle le père Querbes a donné sa vie.

Viateurs Canada, no 110, octobre 2006
